



## Participez aux Victoires du Paysage ! Inscription jusqu'au dimanche 15 mai 2020



Il reste **donc moins de deux mois** aux maîtres d'ouvrages publics et privés pour poser leur candidature et tenter de rejoindre les 170 lauréats déjà récompensés depuis le lancement du concours en 2008.

**Unique en France, ce concours repose sur plusieurs principes qui en font sa spécificité :**

- **La volonté de récompenser les maîtres d'ouvrages publics ou privés** (collectivités, bailleurs sociaux, entreprises, commerces, promoteurs immobiliers, aménageurs, particuliers...) **qui participent à bâtir ou réparer la ville.**
- **L'intérêt porté à toute la palette des aménagements paysagers, à toute échelle :** que ce soit l'aménagement paysager d'un jardin, d'un espace public, d'un cœur de ville, d'une zone d'activité, d'une résidence, d'un hôpital, d'un siège social etc...
- **Un jury impliqué :** chaque aménagement présélectionné reçoit la visite sur site des membres du jury pendant l'été. La rencontre avec le maître d'ouvrage et les professionnels ayant permis la réalisation du projet constitue la force et l'originalité des Victoires du Paysage. Ces visites contribuent beaucoup à l'établissement du palmarès final.
- **Une action collective** où paysagistes concepteurs, entrepreneurs du paysage et pépiniéristes sont les acteurs des Victoires du Paysage, aux côtés des maîtres d'ouvrage.

Les Victoires du Paysage sont une véritable référence et une occasion unique de valoriser les projets des maîtres d'ouvrage au niveau national et de démontrer l'expertise des professionnels du végétal et paysage qui les accompagnent.



*Photos : Calvisson, Victoire de Bronze 2018 Collectivités Jardin ou parc urbain pour la Promenade des Pins (@Eskis Guillaume Morlans) – SAS Mercedes/Nexity Interconstruction, Victoire d'Or 2018 Entreprises Logements et Immobilier pour l'Ecocampus Organe à Châtillon – Mme Martha Brandt, Victoire d'Or 2018 Particuliers Terrasse ou jardin de moins de 500m2 pour Le Mas vieux à Saint-Rémy-de-Provence*

### CONDITIONS DE PARTICIPATION

- Être un **maître d'ouvrage public ou privé** : collectivités, bailleurs sociaux, entreprises, commerces, promoteurs immobiliers, aménageurs, particuliers.
- Avoir fait appel **aux professionnels du paysage** pour la réalisation de l'aménagement
- Avoir réceptionné l'aménagement **entre le 1<sup>er</sup> janvier 2015 et le 31 décembre 2018**

### CALENDRIER DU CONCOURS

- **Jusqu'au 15 mai 2020** : inscriptions sur le site [www.lesvictoiresdupaysage.com](http://www.lesvictoiresdupaysage.com)
- **Juin 2020** : Jury technique (sélection des dossiers finalistes)
- **Juin à septembre 2020** : visite du jury sur les sites finalistes
- **Septembre 2020** : Ouverture des votes pour le Prix du Public
- **Octobre 2020** : Grand Jury
- **10 décembre 2020** : Remise des Prix à Paris

**Inscription en ligne et gratuite jusqu'au 15 mai sur [www.lesvictoiresdupaysage.com](http://www.lesvictoiresdupaysage.com)**

Rejoignez-nous sur [Facebook](#) / [Twitter](#) / [LinkedIn](#) / [Instagram](#) !

A PROPOS : VAL'HOR est reconnue par les pouvoirs publics comme l'Interprofession française de l'horticulture, de la fleuristerie et du paysage. Elle réunit 53 000 entreprises spécialisées, réalisant plus de 14 milliards d'euros de chiffre d'affaires et représentant 170 000 emplois. Elle rassemble les 10 organisations professionnelles représentatives des secteurs de la production (FNPHP, Felcoop, UFS, CR), de la commercialisation (FFAF, FNMJ, FGFP, Floralisa), ainsi que du paysage (UNEP, FFP). L'Interprofession VAL'HOR est dotée des missions suivantes : - la production de ressources pour la filière par les études, la prospective et l'innovation - la mise à disposition d'outils pour le développement économique des entreprises du végétal - le développement du marché des particuliers et du marché des donneurs d'ordre par la communication collective. [www.valhor.fr](http://www.valhor.fr) #LeVegetalEstEssentiel.

**Contact presse : SENSATION !** Marine Gatineau-Sailliant - Tél. 06 62 74 86 61 – [presse@sensation.fr](mailto:presse@sensation.fr)